

MAISON DES LOISIRS (MJC)
205 Chemin des Matons
38220 VIZILLE
Tél. – 06 11 82 42 61
Mail : mjc.vizille@free.fr

HORAIRE D'OUVERTURE
Mardi De 09H à 12H et de 14h à 17h
Jeudi De 14H à 17 h

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES

INSCRIPTIONS - COTISATIONS

Chaque personne (enfants et adultes) qui souhaite participer à une ou plusieurs activités doit s'inscrire au bureau de la MAISON DES LOISIRS (MJC) aux jours et heures réservés à cet effet.

L'accès à l'activité est réservé aux seules personnes qui se seront acquittées du montant de leur adhésion et qui seront donc en possession de leur carte MAISON DES LOISIRS (MJC) Cette carte pourra être réclamée par la ou le Responsable de l'Activité ou par un Représentant de la MAISON DES LOISIRS (MJC).

UNE SEANCE D'ESSAI EST POSSIBLE POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS

Avant inscription définitive (réservées aux nouveaux adhérents dans l'activité) il est possible d'effectuer une séance d'essai. Au delà de cette séance la cotisation est due intégralement. Aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif invoqué.

ABSENCE D'UN INTERVENANT :

La MAISON DES LOISIRS (MJC) s'engage à dispenser un minimum de 30 cours au cours de la saison.

FONCTIONNEMENT - HORAIRES

Les horaires des ateliers doivent être rigoureusement respectés en début et fin de cours.

Les portes des salles seront ouvertes et fermées aux heures d'activités. Les animateurs doivent être libres dès la fin de leur intervention.

Pour l'ensemble des cours, **ne venez pas à celui pour lequel vous n'êtes pas inscrit.**

Pendant les vacances scolaires et les jours fériés les activités n'auront pas lieu et ne seront pas récupérées.

Par ailleurs, **il est rappelé aux parents que la MAISON DES LOISIRS (MJC) n'a pas fonction de « garderie ».**

ABSENCES DES ENFANTS – SECURITE

Les enfants doivent être accompagnés et récupérés par un parent sur le lieu de l'activité (et non dans la rue ou dans la cour).

Les parents qui souhaitent voir circuler leur enfant librement doivent faire un courrier dans ce sens à la MAISON DES LOISIRS (MJC).

En cas d'absence d'un enfant, pour leur sécurité, nous demandons aux parents d'avoir la délicatesse de prévenir l'animateur.

FONCTIONNEMENT DES ATELIERS : DESSIN/PEINTURE -- AQUARELLE- SCULPTURE/BOIS – VITRAIL - COUTURE.

La documentation et le matériel mis à votre disposition appartiennent à la MAISON DES LOISIRS (MJC) Merci de les respecter. Si vous les empruntez, (avec l'accord de l'animateur) n'oubliez pas de les ramener.

Les tables doivent être nettoyées et rangées pour l'heure de fermeture.

FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE SAVATE BOXE FRANCAISE

Règlements intérieurs spécifiques.

ENFANTS (POUR TOUTES LES ACTIVITES)

Afin de ne pas perturber le bon déroulement des cours, les enfants doivent être motivés pour participer à l'activité. Ne pas arriver avant et partir après l'heure des cours. Ne pas crier et courir dans les couloirs.

TELEPHONE MOBILE

Il est souhaitable de ne pas entendre les téléphones mobiles sonner pendant les cours.

ANIMAUX : Les animaux doivent rester hors des locaux de la MAISON DES LOISIRS (MJC).

SANCTIONS

Pour tout manquement au respect du règlement intérieur par tout adhérent, celui-ci se verra infligé une sanction pouvant aller jusqu'à la radiation définitive de la MAISON DES LOISIRS (MJC).

N.B. : Afin d'éviter toutes animosités pouvant entraîner des problèmes découlant de discussions ou débats relatifs à la politique, la religion ou tout autre événement n'étant pas liés aux activités de la MAISON DES LOISIRS (MJC) ne sont pas tolérés dans nos locaux.

N'oubliez pas, vous vous trouvez dans un local public, merci de **NE PAS FUMER.**